



SCIDE / SDI / MFT

Paris, le 17 avril 2024

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE SELECTION DE L'APPEL À PROJETS  
FINANCEMENT DES ACTIONS D'ANIMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES  
ÉCOSYSTÈMES FRENCH TECH TERRITORIAUX POUR L'ANNÉE 2024**

**Compte-Rendu du Comité du 17/01/2024**

**Présidente du Comité : Clara CHAPPAZ**

**Membres de la Mission French Tech participant:**

CHAPPAZ Clara, Directrice de la Mission French Tech ;

BOUKAMBOU Meyll, Secrétaire Générale et responsable du Pôle Opérations ;

BLAISE Aurélie, Chargée de mission du Pôle Opérations ;

SILLE Alexandre, Responsable du Pôle Territoires ;

AZRIA Elise, Chargée de mission du Pôle Territoires ;

FONTUGNE Marine, Chargée de mission du Pôle Territoires ;

PIANA Charlotte, Chargée de mission du Pôle Accompagnement.

**Statut du compte-rendu : Validé**

# **1. Cadre général : financement des actions d’animation et d’accompagnement des écosystèmes french tech territoriaux pour l’année 2024 au bénéfice des Capitales et Communautés d’Outre-Mer French Tech labellisées 2023-2025**

## **Objectifs**

Cet Appel à Projets a pour objectif de soutenir la mise en place d’actions conçues et réalisées par les Capitales et Communautés d’Outre-Mer French Tech et s’inscrivant dans les orientations stratégiques de la Mission French Tech :

- **Déploiement des programmes nationaux de la Mission French Tech** : FT Tremplin, Je Choisis la French Tech, FT Central et FT Rise ;
- **Mise en œuvre des actions prioritaires de la Mission French Tech** ;
- **Soutien des Capitales et Communautés d’Outre-Mer French Tech dans leur rôle d’animation de leur écosystème local** et des Communautés sur leur zone de rayonnement, et de représentation de la Mission French Tech au niveau territorial.

## **Cadre juridique et financier**

Cet Appel à Projets s’inscrit dans le régime cadre exempté de notification N° SA. 111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l’innovation (RDI) pour la période 2024-2026, pris sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 portant exemptions générales par catégorie<sup>1</sup>.

Les candidats peuvent également choisir de faire appel au règlement *de minimis* (UE) n° 2023/2831<sup>2</sup> pour tout ou partie des demandes de subvention.

Le programme French Tech Tremplin est financé pour les Capitales French Tech dans le cadre d’un SIEG<sup>3</sup> faisant l’objet d’un mandat ad hoc.

## **Porteurs de projets éligibles**

Seules les Capitales et Communautés d’Outre-Mer French Tech labellisées par l’État pour la période janvier 2023 – décembre 2025 sont éligibles.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d’aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

<sup>2</sup> Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis.

<sup>3</sup> Décision 2012/21/UE relative aux SIEG.

## **2. Critères de sélection et d'évaluation des demandes de subvention**

L'appel à projets a été clôturé le 15 décembre 2023 à minuit pour les Capitales French Tech et les Communautés French Tech d'Outre-Mer.

20 dossiers ont été déposés et ont été déclarés recevables au regard des critères de l'AAP.

Le Comité de sélection composé de la Mission French Tech a instruit les dossiers et a statué sur les financements alloués le 17 janvier 2024.

Les critères sur lesquels s'est fondé le Comité pour apprécier les candidatures sont les suivants :

- Respect du cadre de l'appel à projets et des orientations de la Mission French Tech ;
- Qualité et pertinence des projets proposés au regard de la structure, des actions envisagées cette année par rapport à celles proposées lors de l'édition précédente (AAP de Financement 2023) et de son écosystème local ;
- Impact estimé des événements organisés (nombre et type de participants, partenariats envisagés, etc.) ;
- Soutenabilité de la structure ;
- Cohérence du budget sollicité.

### **3. Liste des dossiers retenus et montant de la subvention attribuée**

Au regard des critères précisés dans le règlement d'ouverture de l'AAP, et rappelés ci-dessus, le comité de sélection a retenu les projets suivants :

<b>Nom de la Capitale French Tech (dénomination officielle)</b>
French Tech Aix-Marseille Région Sud
French Tech Alpes (French Tech in the Alps)
French Tech Bordeaux
French Tech Bourgogne Franche-Comté (Bourgogne Franche-Comté Numérique)
French Tech Brest (Technopole de Brest Iroise)
French Tech Côte d'Azur
French Tech Est
French Tech Grand Paris
French Tech La Réunion
French Tech Lille
French Tech Méditerranée
French Tech Nantes (La Cantine Nantes)
French Tech Paris Saclay
French Tech Rennes Saint-Malo (Le Pool)
French Tech Saint-Etienne Lyon
French Tech Toulouse
French Tech Val de Loire

<b>Nom de la Communauté French Tech d'Outre-Mer (dénomination officielle)</b>
French Tech Guyane (GUYANE TECH)
French Tech Mayotte (Groupement des entreprises mahoraises des technologies de l'information et de la communication – GEMTIC -)
French Tech Nouvelle-Calédonie (Association French Tech Nouvelle-Calédonie)

Les porteurs de projet seront contactés par la Mission French Tech pour conventionner.

#### **4. Chiffres clés des dossiers retenus pour attribution d'une subvention**

Les 20 projets retenus pour cet Appel à Projets, regroupant les Capitales French Tech et les Communautés French Tech d'Outre-Mer représentent **un montant total de 3 152 350 euros de subventions** :

- 17 dossiers de Capitales French Tech retenus pour un montant global alloué de **3 005 850 €** dont 1 898 850 € au titre du financement classique et 1 107 000 € au titre du programme FT Tremplin (animation et prépa) ;
- 3 dossiers de Communautés French Tech d'Outre-Mer retenus pour un montant global alloué de **146 500 €** dont 106 500 € au titre du financement classique et 40 000 € au titre du programme FT Tremplin (animation et prépa).